

Astarac

S'informer sur l'aménagement des mares pour l'abreuvement du bétail

Traditionnellement, dans le Gers, les éleveurs utilisaient des mares qu'ils creusaient, afin d'alimenter leur troupeau. Cela leur permettait d'avoir de l'eau à disposition toute ou partie de l'année dans leur pâture. Aujourd'hui, cette utilisation décline.

En effet, les troupeaux se sont agrandis et l'élevage a diminué. Les mares sont donc souvent comblées ou abandonnées. Pourtant, mis à part leur intérêt pour la préservation de la faune et de la flore locale, elles présentent un intérêt agricole non négligeable en terme d'économie, de qualité de l'eau et de réduction du temps de travail.

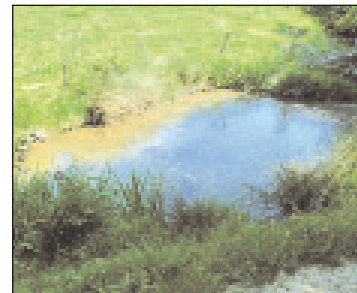
Mais ces mares sont à utiliser avec précaution pour l'alimentation du bétail. En effet, une mauvaise gestion de la mare peut vite entraîner d'importants désagréments : érosion des berges, pollution bactérienne et parasitaire de l'eau, chute du bétail dans

la mare. Il est donc nécessaire de les aménager de façon durable pour protéger la ressource en eau pour le bétail et l'habitat qu'elles représentent pour de nombreuses espèces (grenouilles, crapauds, libellules,...).

C'est pourquoi, l'ADASEA du Gers, dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique (CAT) à la gestion des mares de l'Astarac, organisera, **le jeudi 4 novembre 2010** de 9 h 30 à 17 h, à Simorre, **une réunion d'information sur l'aménagement des mares pour l'abreuvement du bétail.**

Plusieurs spécialistes (naturaliste, service vétérinaire, technicien agricole) expliqueront l'intérêt des mares, les risques pour le troupeau liés à une mauvaise gestion et, de façon pratique, comment aménager les mares pour l'abreuvement.

Ces interventions seront suivies d'une visite chez des éleveurs afin



de voir des cas concrets de différents aménagements possibles.

Cette réunion est gratuite. Elle est financée, comme l'ensemble des actions de la CAT, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'Union Européenne et la région Midi-Pyrénées.

Tous les éleveurs de l'Astarac peuvent participer en contactant l'ADASEA au 05.62.61.79.50 (nombre de places limité).